



Avis juillet 2024

Urbanisme (rappel) Les déclarations attestant l'achèvement des travaux (DAACT)

A ce jour, vous êtes encore un certain nombre à avoir omis de faire cette déclaration d'achèvement de travaux. Nous vous invitons à régulariser cette situation, sachez qu'en cas de vente, le notaire vous demandera ce document.

Rappel : Les chiens doivent être tenus en laisse

Nous vous rappelons l'arrêté municipal permanent, 2020-06, du 18 mai 2020, portant sur la circulation, la divagation des chiens sur l'ensemble de la commune. La loi n°83 629 du 12 juillet 1983 stipule que « dans les lieux publics ou ouverts au public, les **chiens** doivent être tenus en **laisse** ». ...

Cet arrêté, affiché en mairie, détaille en particulier les lieux et chemins où ces règles doivent être rigoureusement respectées.

Site communal et ILLIWAP

La commune a un site de qualité n'hésitez pas à le consulter en tapant www.barges.fr.

Vous pouvez installer facilement l'application **Illiwap** sur votre téléphone, cela vous permettra de recevoir rapidement les informations les plus récentes concernant Barges.

Actuellement nous comptons **507 abonnés**.

Animations

Écoulées

1 juin : matinée désherbage commune- 23 participants

2 juin : foire artisanale - Courir pour les animaux- 60 exposants

15 juin : inter villages pétanque à Barges, vainqueur Barges (Stéphane et Alex)

16 juin : tournoi de football -Comité d'animation section foot - vainqueur Barges Sud

26 juin : animation bibliothèque à l'ERL

31 mai : tournoi de tennis de table : vainqueur le jeune Vuillemin

5-6 juillet : festival complètement Barges encore perturbé par la pluie. Une belle fréquentation malgré tout.

A venir

13 juillet : feu d'artifice, Commune et Comité d'animation

15 août : Comité d'animation

31 août : JO Barges-Commission jeunes

6 septembre tour cycliste côte d'or départ de Barges avec GC BAT

22 septembre vide grenier Comité d'animation

POUR LES 210 PERSONNES QUI SE SONT INSCRITES POUR LE 13 JUILLET, RENDEZ-VOUS IMPASSE DES VIOLETTES A PARTIR DE 19H 30. L'ACCES A L'IMPASSE SERA INTERDIT AUX VEHICULES LE TEMPS DE CE RASSEMBLEMENT PAR ARRETE MUNICIPAL.

POUR CEUX QUI VEULENT SE RENDRE DIRECTEMENT AU FEU D'ARTIFICE RV VERS 22H30 ZONE DE LOISIRS

Moustique tigre : agissons pour un été plus tranquille !

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des **maladies virales** (dengue, chikungunya, zika). Il peut en effet contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée suite à un voyage dans les zones tropicales puis contaminer une autre personne.

Portrait-robot du moustique tigre

Taille : 5 millimètres environ

Apparence : Rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes

Particularités : Pique le jour / Est très vif / Vit à côté de son lieu de ponte

Où se trouve le moustique tigre ?

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes, situés près des habitations. La femelle pond ses œufs à l'intérieur des réceptacles juste au-dessus du niveau d'eau. Une fois dans l'eau, les œufs se développent très rapidement (environ une semaine). La femelle peut pondre tous les 4 à 5 jours, jusqu'à 150 œufs par ponte.

Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

Si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est forcément né à proximité : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Vous avez donc les moyens d'agir en amont afin qu'ils ne vous envahissent pas !

Le moustique en Côte-d'Or

Détecté pour la première fois en 2018, le moustique tigre ne cesse de gagner du terrain : il est désormais implanté dans 7 des 8 départements de la région. Fin 2023, on comptait 42 communes colonisées contre 21 fin 2022.

Comment agir pour réduire la présence du moustique tigre ?

Il est essentiel de veiller à ce que le moustique tigre ne se développe pas chez vous !

Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous d'avril à octobre. Prenez quelques minutes chaque semaine pour empêcher le moustique tigre de vous envahir !

- Mettez à l'abri ou supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler : soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux ...) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux).
- Changez l'eau des fleurs une fois par semaine.
- Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d'eau de pluie ou piscines gonflables hors d'usage et retournez les arrosoirs et brouettes.